



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

DCM260930_029

**DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ANNEXE
COLOSSE**

Le Maire de Saint André certifie
que le compte rendu de cette
délibération a été publiée sur le site
de la ville le 1^{er} octobre 2026

Que la convocation a été faite
le 24 septembre 2026

Le nombre de membre en exercice
étant de 45 :

Présents :	27
Représentés :	6
Absents :	12
Total des votes :	33

L'an deux mille vingt six, le trente septembre le conseil municipal de
SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la
présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Madame
RAYEPIN MOUTOUSSAMY Gilberte, Monsieur JAUZE Jean
Michel, Madame VOISIN Evelyne, Monsieur PAPAYA Laurent,
Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame GRONDIN
Migline, Monsieur GOTTE Christian, Madame SABABADY Marie
Josette, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame COUPOU
Jimmye, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ISSIMAILA
HAMIDA Asmahane, Monsieur SOUBAYA Mickaël, Madame
BOYER Tatiana, Monsieur GRONDIN Jimmy, Monsieur PARVEDY
Georges, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA
RAMAYE Alain, Monsieur ROBERT Roger, Monsieur MOUTIEN
Roland, Madame LARIVIERE Marie, Madame BALBINE Valérie
Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame SITOUZE
Marine Talita, Madame BRENNUS Mayline

ETAIENT REPRESENTES :

Monsieur NAZE Gilles, Monsieur TOLSY Serge, Monsieur
RAMASSAMY Laurent, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Madame
CERVEAUX Adélaïde, Madame SOUPOU Alexa

ETAIENT ABSENTS :

Madame THERMEA Cindy, Madame NAUD CARPANIN Marie
Hélène, Monsieur VOULAMALE Jismy, Madame PAULCAN Doly,
Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Monsieur VIRAPOULLE
Laurent, Monsieur RABOT David, Monsieur THERMEA Judex,
Monsieur DESIRE Olivier, Madame APPAVOUPOLLE Lindsay
Joëlle, Madame BENOIT Sabrina, Madame CANIGUY Juanita

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Mayline BRENNUS a été désignée et a accepté de remplir
cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

- *Vu les articles L. 2311-1, L. 2311-1-1, L. 2311-1-2 et L. 2311-2, L. 2312-1 et L. 2312-3, L. 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,*
- *Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,*
- *Vu la délibération n° 260414_022 du 14 Avril 2026 portant Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026,*

BUDGET COLOSSE – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation du conseil municipal la décision modificative n°2 (DM n°2) de l'exercice 2026 du budget annexe COLOSSE. Cette DM ajuste les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans le respect des règles de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Elle s'équilibre à +407 988,83 € en section de fonctionnement et à 111 250 € en section d'investissement.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **+407 988,83 €**

Les recettes de fonctionnement : +407 988,83 €

Chapitre 74 – Dotations et participations : +407 988,83 €

La recette nouvelle correspond à la subvention complémentaire versée par le budget principal de la ville au budget annexe COLOSSE, votée dans le cadre de la décision modificative du budget principal.

Les dépenses de fonctionnement : +407 988,83 €

Les dépenses de fonctionnement sont ajustées à hauteur de +407 988,83 €, afin de répondre aux besoins opérationnels des services et aux évolutions constatées en cours d'exercice. Les propositions nouvelles sont les suivantes :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : + 110 000 €

- Bassin de baignade : crédit complémentaire de 40 000 € destiné aux dépenses de maintenance de l'équipement, nécessaires à la poursuite de son exploitation ;
- Gardiennage : inscription de 70 000 € au titre du marché de gardiennage pour le dernier trimestre de l'exercice.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :+ 6 395,42 €

Correspond à l'admission en non-valeur de créances devenues irrécouvrables, sur proposition du comptable public.

Chapitre 68 - Dotations aux provisions : + 1 343,41 €

La dotation constitue la contrepartie de la dépréciation de créances, conformément au principe de prudence comptable et aux préconisations relatives au provisionnement des créances douteuses.

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : + 290 250,00 €

Ce virement finance les dépenses d'équipement de la section d'investissement présentées ci-après.

Récapitulatif de la section de fonctionnement

	BUDGET PRIMITIF + BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 + DECISION MODIFICATIVE n°1	PROPOSITIONS NOUVELLES - DECISION MODIFICATIVE n°2	BUDGET PRIMITIF + BUDGET SUPPLEMENTAIRE + DECISIONS MODIFICATIVES 2026
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	453 000,00 €	407 988,83 €	860 988,83 €
011 Charges à caractère général	182 000,00 €	110 000,00 €	292 000,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	70 000,00 €		70 000,00 €
014 Atténuation de produits	- €		- €
65 Autres charges de gestion	- €	6 395,42 €	6 395,42 €
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	252 000,00 €	116 395,42 €	368 395,42 €
66 Charges financières	101 000,00 €		101 000,00 €
67 Charges spécifiques	- €		- €
68 Provisions	- €	1 343,41 €	1 343,41 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	353 000,00 €	117 738,83 €	470 738,83 €
023 Virement à la section d'investissement	- €	290 250,00 €	290 250,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00 €		100 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	100 000,00 €	290 250,00 €	390 250,00 €
D002 Déficit de fonctionnement reporté	- €		- €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	453 000,00 €	407 988,83 €	860 988,83 €
013 Atténuation de charges (sauf icne)	- €		- €
70 Produits et taxes	140 000,00 €		140 000,00 €
73 Impôts et taxes	- €		- €
731 Fiscalité locale	- €		- €
74 Dotations, participations	263 000,00 €	407 988,83 €	670 988,83 €
75 Autres produits de gestion	- €		- €
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	403 000,00 €	407 988,83 €	810 988,83 €
76 Produits financiers	- €		- €
77 Produits spécifiques	- €		- €
78 Reprise sur amortissement, dépréciation et provisions	- €		- €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	403 000,00 €	407 988,83 €	810 988,83 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €		50 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
R002 Exédent de fonctionnement reporté	- €		- €

La section d'investissement

La section d'investissement est ajustée de **111 250 €** en dépenses comme en recettes.

Les recettes d'investissement : + 111 250 €

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : –179 000 €

Les crédits inscrits au titre du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) sont alignés sur le montant notifié par les services de l'État pour l'exercice 2026.

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : +290 250 €

Recette de la section d'investissement correspondant au virement voté en section de fonctionnement (chapitre 023).

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21) : +111 250 €

Les crédits de paiement des opérations inscrites au plan pluriannuel d'investissement sont actualisés au regard de l'état d'avancement effectif des opérations et du rythme prévisionnel de mandatement d'ici la fin de l'exercice, les crédits correspondants étant repositionnés sur les exercices suivants dans le cadre de la programmation pluriannuelle.

Par ailleurs, la présente décision modificative procède à la révision à la hausse d'une autorisation de programme, à hauteur de +130 000 €, traduisant l'actualisation du coût des opérations. Les autres autorisations de programme demeurent inchangées. Pour chaque autorisation révisée, l'échéancier des crédits de paiement est actualisé de sorte que la somme des crédits de paiement demeure égale au montant révisé de l'autorisation de programme :

Autorisation de programme	Montant antérieur	Révision	Nouveau montant
Réhabilitation ponton partie basse	20 000 €	+130 000,00 €	150 000,00 €
Total		+130 000,00 €	

Ces ajustements se décomposent en recalages de calendrier sur les opérations en cours, d'une part, et en renforcements de crédits, d'autre part. Ils concernent principalement :

- un ajustement à la baisse sur l'acquisition de mobilier urbain (− 10 000,00 €) et sur les études de gouvernance du parc (− 20 000,00 €), dépenses imprévues (-8 750 €), correspondant au repositionnement des crédits de paiement 2026 sur les exercices suivants au rythme d'avancement des opérations ;
- un ajustement des crédits de paiement 2026 sur la réhabilitation du ponton, partie basse (+ 150 000,00 €), correspondant à l'avancement des travaux.

Le solde net de l'ensemble de ces mouvements s'établit à +111 250 € sur les dépenses d'équipement.

Récapitulatif de la section d'investissement

	BUDGET PRIMITIF + BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 + DECISION MODIFICATIVE n°1	PROPOSITIONS NOUVELLES - DECISION MODIFICATIVE n°2	BUDGET PRIMITIF + BUDGET SUPPLEMENTAIRE + DECISIONS MODIFICATIVES 2026
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 441 932,02 €	111 250,00 €	1 553 182,02 €
20 Immobilisations incorporelles	43 495,18 €	20 000,00 €	23 495,18 €
204 Subventions d'équipement	- €		- €
21 Immobilisations corporelles	537 777,70 €	131 250,00 €	669 027,70 €
23 Immobilisations en cours	242 419,60 €		242 419,60 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	823 692,48 €	111 250,00 €	934 942,48 €
16 Emprunts et dettes assimilées	116 000,00 €		116 000,00 €
27 Autres immobilisations financières	- €		- €
13 Subventions d'investissement	- €		- €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	116 000,00 €	- €	116 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	939 692,48 €	111 250,00 €	1 050 942,48 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	30 000,00 €		30 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	80 000,00 €	- €	80 000,00 €
D001 - Déficit d'investissement reporté	422 239,54 €		422 239,54 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 441 932,02 €	111 250,00 €	1 553 182,02 €
13 Subventions d'investissement	559 738,88 €		559 738,88 €
16 Emprunts et dettes assimilées	- €		- €
204-subvention d'équipement versées	474 233,77 €		474 233,77 €
23 Immobilisations en cours	- €		- €
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	1 033 972,65 €	- €	1 033 972,65 €
10 Dot et fonds divers (sauf 1068)	185 000,00 €	179 000,00 €	6 000,00 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	92 959,37 €		92 959,37 €
27 Autres immobilisations financières	- €		- €
024 - Produits de cession	- €		- €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	277 959,37 €	179 000,00 €	98 959,37 €
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 311 932,02 €	179 000,00 €	1 132 932,02 €
021 Virement de la section de fonct.	- €	290 250,00 €	290 250,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00 €		100 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	30 000,00 €		30 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	130 000,00 €	290 250,00 €	420 250,00 €
R001 Excédent d'investissement reporté	- €		- €

Avis de la commission :

A reçu un avis favorable en Commission Administration générale, Ressources Humaines et Finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article Unique :

- D'approuver la Décision Modificative n°2 –Budget annexe Colosse pour l'exercice 2026, tel qu'il a été diffusé dans le rapport général.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le

Le Maire
Joë BEDIER

Signé électroniquement par Joë BEDIER
Date de signature : 02/10/2026
Qualité : Maire